

## Mesures catégorielles

### Bilan de l'année 2010

Les crédits dédiés aux mesures catégorielles 2010 ont concerné deux enveloppes :

- La première, enveloppe catégorielle classique, s'élève à **24,7 M€**. Elle est composée de **16,1 M€** accordés au titre des économies d'emploi et de **8,6 M€** consacrés au rapprochement avec le ministère de l'agriculture.
- Une deuxième enveloppe de **6 M€** a vocation à financer les mesures liées aux évolutions réglementaires en matière de travaux supplémentaires.

Par ailleurs, une enveloppe de **10 M€** est dédiée aux mesures RGPP. Cette enveloppe regroupe la prime de restructuration, l'indemnité de départ volontaire, l'indemnité temporaire de mobilité et le complément indemnitaire.

Les principaux axes des mesures catégorielles 2010 sont les suivants :

#### **1) Enveloppe catégorielle de 24,7 M€**

Les principales mesures réalisées sur cette enveloppe sont :

- **Mise en oeuvre de la PFR (3,51 M€)** : ce chantier concerne près de 4 000 agents de catégorie A (filière administrative et IPEF).
- **Revalorisation de la PSR (4,07 M€)** : des règles simples et précises de gestion de la PSR ont été définies à la suite de la parution du décret n° 2009-1558 et de l'arrêté barème du 15 décembre 2009. Ce chantier concerne environ 20 000 agents (filière technique, chercheurs et IPCSR). Il vise à prendre en compte les compléments attribués aux agents de catégories B et C fin 2008 et fin 2009 et repose sur un principe de non modulation individuelle.
- **Plan triennal de revalorisation des C administratifs (5,8 M€)** : cette mesure s'inscrit dans le cadre du rapprochement indemnitaire avec le MAAP. Une première étape consiste à attribuer un montant de 450 € par agent en 2010, pour les corps d'adjoints administratifs, d'adjoints techniques et pour les syndics des gens de mer -13 000 agents sont concernés.
- **Revalorisation des B administratifs (1,18 M€)** : dans l'attente du basculement des agents de catégorie B de la filière administrative à la PFR, il est prévu de revaloriser le régime indemnitaire de ces agents à hauteur de 200€.- 6 200 agents des corps de secrétaires administratifs, contrôleurs des transports terrestres et contrôleurs des affaires maritimes sont concernés.
- **Protocoles (2,67 M€)** : Ces mesures portent sur la poursuite des protocoles en cours pour l'exploitation (voies navigables) et le lancement de 2 nouveaux protocoles : celui relatif aux voies d'eau intérieures non navigables et celui du domaine maritime et portuaire.
- **Complément géographique lié à la NBI pour les B et C administratifs (y compris actualisation) (2,21 M€)** : pour tenir compte de l'augmentation de la valeur du point fonction publique, la dotation budgétaire moyenne est portée à 830 € (au lieu de 810 €) pour les B et à 553 € (au lieu de 540 €) pour les C.

	Prévu k€	Réalisé k€	Observations
<b>Catégorie A</b>	6 377	5 791	Le passage à l'indemnité de performance pour les IPEF n'a pas été réalisé
<b>Catégorie B</b>	5 236	5 176	Le déplafonnement de l'IAT n'a pas été autorisé
<b>Catégorie C</b>	13 032	13 573	La 1 <sup>ère</sup> tranche C administratif a pu être réalisée malgré un déplafonnement insuffisant autorisé de l'IAT
<b>Total</b>	<b>24 645</b>	<b>24 540</b>	Il convient d'ajouter les 200 k€ de mesures transversales (CP2I)

## **2) Enveloppe de 6M€ liée aux organisations du travail**

Cette enveloppe dédiée à l'extension de l'IHTS aux corps de la filière administrative et technique ainsi qu'à la réévaluation du taux d'ISH de week-end et de jour férié n'a pas été utilisée en 2010 en l'absence de base réglementaire. Toutefois, ces mesures pourront être prises en compte en 2011.

## **3) Enveloppe RGPP de 10 M€**

Le bilan des 4 primes RGPP est le suivant, pour 2010 :

Budget : 10 M€

	Nombre d' agents	Montant en k€
Prime de restructuration		
- liée au rallongement trajet	519	1 683
- forfaitaire de 250 €	15 512	3 878
Complément indemnitaire	3	15
Indemnité de départ volontaire (IDV)	101	2 950
Indemnité temporaire de mobilité (ITM)	195	774
	<b>Total</b>	<b>9 299</b>
	Dont OPA CC	1 010

On peut noter les éléments suivants :

- une stabilité de l'indemnité de départ volontaire (100 dossiers par an pour un montant de 3 M€)
- le démarrage de l'ITM : les textes sont opérationnels et produisent leur effet en 2010.

## Préparation 2011

Pour 2011, les enveloppes se répartissent comme suit :

- catégoriel : **24,0 M€** (14,5 M€ d'économies d'emplois et 9,5 M€ dans le cadre du rapprochement avec le MAAP)
- RGPP : **10,0 M€**

Les chantiers « phares » proposés pour l'année 2011 :

- la mise en oeuvre de la PFR pour les B administratifs et de l'IPF
- la poursuite du plan triennal de revalorisation des C administratifs (rapprochement MAAP)
- le démarrage des fusions de corps de B
- la continuité des protocoles exploitation
- l'adaptation des coefficients de grade de l'ISS

Une 1<sup>ère</sup> esquisse des mesures catégorielles 2011 pourrait se décliner comme suit :

- **Prime de fonctions et de résultats (PFR) : 6,0 M€**  
plusieurs corps sont concernés par un basculement :
  - IGADD/IADD
  - IPEF
  - AUE
  - B administratifs (8 000 agents) : SA – CTT – CAM- IPCSR  
*(comprend les évolutions de la PFR pour la catégorie A administrative qui a basculé en 2010)*
- **Indemnité spécifique de service (ISS) : de 3,1 M€ à 5,7 M€**  
augmentation des coefficients de grade
  - dessinateurs et ETST : +0,5 point → 8 points : 0,4 M€
  - contrôleurs : +1 point pour les CTRL (9 points) et les CTRLD (17 points) : 0,7 M€
  - techniciens : +1 point pour les TSE (13 points) et les TSC (17 points) : 1,9 M€
  - ingénieurs TPE : +2 points pour les ITPE (27 ou 32 points)  
et +1 point pour les IDTPE et les ICTPE : 2,7 M€
- **Prime de service et de rendement (filière technique) et Prime de services rendus (filière exploitation) : de 0,5 M€ à 2,0 M€**  
coefficient PSR de 1,30 (et 1,80) pour les IDTPE et ICTPE : 0,5 M€  
augmentation de 2% pour la filière technique et 5% pour l'exploitation : 1,5 M€
- **C administratifs : 6,5 M€**  
2<sup>ème</sup> tranche du plan de rattrapage avec le MAAPRAT (en moyenne 500 €). Cette mesure concerne, outre les adjoints administratifs, les syndics des gens de mer et les adjoints techniques.
- **Protocoles « exploitation » : 2,0 M€**  
poursuite des protocoles voies navigables, non navigables, domaine maritime et portuaire
- **Autres corps : 2,0 M€**  
Cette enveloppe concerne les PNT et les corps maritimes
- **Fusions de corps / accès au NES : 2,0 M€**  
Cette enveloppe correspond au démarrage de la fusion TSE/CTRL
- **Repyramidages : 1,6 M€**

Le total représente une enveloppe de **23,7 M€ à 27,8 M€**

A ce stade, la programmation de l'enveloppe de 10 M€ (RGPP) se décline comme suit :

**Budget : 10 M€**

<b>Dépenses engagées ou prévisibles</b>	Nombre agents	Montant en k€
Prime de restructuration	800	2 500
Complément indemnitaire		50
Indemnité de départ volontaire	100	3 000
Indemnité temporaire de mobilité	1 000	4 000
	<b>Total</b>	<b>10 000</b>

Cette prévision prend en compte :

- le déménagement du SETRA (prime de restructuration et ITM)
- les CPCM et les PSI (ITM)
- une continuité dans l'IdV

Parallèlement, les opérations suivantes vont entrer en phase opérationnelle

- extension des heures supplémentaires à la plupart des corps de B et C
- prise en compte des nouveaux taux d'ISH de week-end et de jour férié